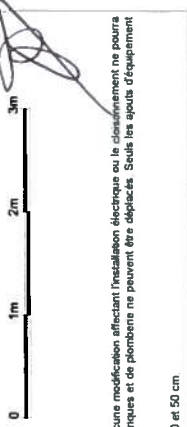
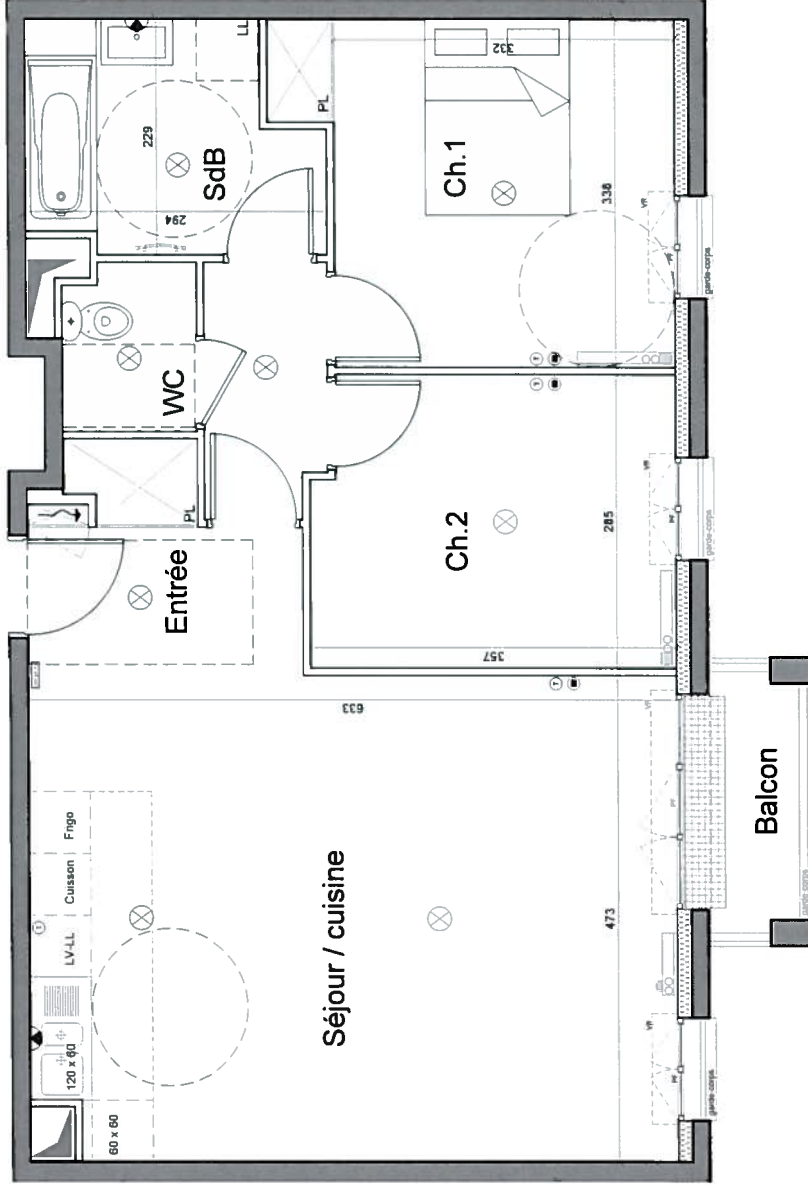
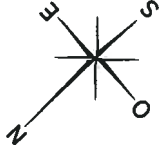


PIECES	Surface habitables	
	Pièces	PL
Entrée	3.65	1.05
Séjour / Cuisine	29.80	
Dépeçage	2.90	
WC	2.05	
Salle de bain	5.90	
Chambre 1	11.25	0.65
Chambre 2	9.90	

TOTAL HABITABLE	67.15
Balcon	2.60
TOTAL PRIVATIF	69.75

TABLEAU DES EQUIPEMENTS	
	Tableau dysfonctionneur
	Visiophone
	Faux plafonds / soffites
	Réfrigérateur
	Plaque à induction
	Four
	Machine à laver
	Plaque à gaz
	Foyer
	Porte-fenêtre
	Volett roulant
	Prise d'eau

Indice 00 02 mars 2016



Nota 2. Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société. Aucune modification affectant l'installation électrique ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux. Les équipements électriques et de plomberie ne peuvent être défectueux. Seuls les aspects d'équipement peuvent être pris en compte jusqu'au démarrage des travaux.

Nota 3. Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 10 et 50 cm.

Nota 1. Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (références de produits, marques, fabricants, etc.). Les cotes indiquées sont approximatives; les dimensions et les surfaces sont représentatives et non contractuelles. Les surfaces indiquées sont des surfaces habitables conformes au décret du 23 Mars 1987 (art 4.1).